



Le travail de la critique en eurocratie

Regards ethnographiques croisés

Marylou Hamm, Xavier Gillard

DANS **POLITIQUE EUROPÉENNE** 2024/3 N° 85 , PAGES 40 À 71
ÉDITIONS **L'HARMATTAN**

ISSN 1623-6297

DOI 10.3917/poeu.085.0040

Date de mise en ligne : 22/01/2025

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-europeenne-2024-3-page-40?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Le travail de la critique en eurocratie. Regards ethnographiques croisés

Cet article s'appuie sur deux enquêtes de terrain, l'une sur la défense commerciale et l'autre sur la gestion de crise, pour proposer une analyse ethnographique du travail de la critique au sein de la Commission européenne. Il montre l'intérêt de cette approche pour comprendre comment, au quotidien, les eurofonctionnaires naviguent entre des tensions récurrentes, telles que la dialectique entre politique et technique ou entre urgences et règles formalisées. Loin de constituer un acte de résistance spectaculaire ou le symptôme d'une crise, nous montrons que la critique imprègne la routine institutionnelle, bien qu'elle reste encore insuffisamment étudiée. Aborder la critique comme point d'entrée permet d'examiner simultanément ce que font et pensent les eurocrates, tout en offrant une réflexion transversale sur leur ethos professionnel et les épreuves auxquelles il est soumis. Pour convaincre, l'article opère un triple croisement : entre des littératures rarement mises en dialogue, deux enquêtes de terrain, et trois échelles d'observation, fondées sur des entretiens, des observations et l'analyse de brouillons.

Critique as Routine in Eurocracy: Two Compared Ethnographic Perspectives

This article builds on two field studies, one examining trade defence and the other crisis management, to provide an ethnographic analysis of the practice of criticism within the European Commission. We identify and examine the strategies employed by EU officials to navigate the recurring tensions that define their daily work. These include the interplay between political imperatives and technical expertise, as well as the balance between crisis response and formalised regulations. Rather than characterising criticism as an isolated act of defiance or a symptom of institutional dysfunction, we reveal its pervasive role in routine institutional practices, a dimension often overlooked in scholarly accounts. By focusing on criticisms, the article offers valuable insights into both the actions and thought processes of EU bureaucrats, while simultaneously encouraging a broader reflection on their professional ethos and the challenges it regularly undergoes. To substantiate this argument, our analysis integrates three dimensions: a dialogue between rarely connected literatures, comparative findings from two field investigations, and multi-level observations drawn from interviews, participant observations, and the analysis of draft documents.

Le travail de la critique en eurocratie

Regards ethnographiques croisés

Marylou Hamm

Institut Universitaire Européen de Florence, Italie ; Université libre de Bruxelles, Belgique.

Xavier Gillard

Université libre de Bruxelles, Belgique.

Introduction

À la fois gardienne des traités et moteur de l'intégration, ayant le monopole de l'initiative législative, la Commission européenne (Commission) constitue le centre névralgique du jeu bureaucratique européen¹. Par sa centralité, l'existence de tensions entre ses différents mandats et sa réputation à étendre habilement ses prérogatives dans la conduite des politiques européennes, elle n'a de cesse d'attirer la recherche en sciences politiques et sociales. La littérature la concernant – divisée entre supranationalistes et intergouvernementalistes – s'est longuement attachée à interroger la nature de l'intégration européenne et la tectonique du pouvoir entre les institutions européennes et les États membres (Schmidt, 2024). Elle l'a fait au risque de réduire la vie institutionnelle à l'entrechoquement d'intérêts et de saisir les dynamiques historiques par leurs résultats finaux, donc de réifier les institutions sans en expliquer le fonctionnement réel (Gayon, 2020).

Ce point semblera familier à certains chercheurs, néo-institutionnalistes ou sociologues de l'UE, qui se sont employés à éviter cet écueil en opérant deux gestes complémentaires : « ouvrir la boîte noire » des institutions et penser l'espace politico-administratif européen au-delà des frontières et catégories institutionnelles (Jenson et Mérand, 2010). Le développement de tels travaux a effectivement permis d'affiner la compréhension du travail bureaucratique européen en le replaçant dans un espace plus large, celui de ses hiérarchies de valeurs, de ses rapports de force et de sens. Conceptualisé comme « champ » par une partie de la littérature quoique selon différentes acceptions (Hamm, Mérand et Obendiek, à paraître), cet espace décisionnel

1 Les auteurs remercient les deux évaluateurs de la revue pour leurs retours précieusement constructifs sur ce texte.

est un espace de relations comprenant des acteurs individuels et collectifs qui coconstruisent les politiques européennes. Il est structuré par une hiérarchie de positions et de ressources, et marqué par des règles de comportement légitime, des compréhensions de l'enjeu ainsi que par des relations aux autres espaces. Une telle perspective ouvre la voie à des analyses à la fois ancrées historiquement (Sacriste, 2014 ; Alayrac, 2022 ; Gillard, 2022a) et attentives aux professionnels qui peuplent les institutions — *permanents* comme *intermittents* (Georgakakis, 2012 ; Lambert-Abdelgawad, Michel et Maulet, 2015). La structure de l'espace politico-administratif européen n'étant pas donnée, mais production de processus socio-historiques conflictuels, il s'agit d'en comprendre les formes plus lâches (Vauchez, 2008) voire les marques de son hétéronomisation (Georgakakis, 2017)².

L'espace politico-administratif européen est donc un espace en (dé)formation, traversé par différentes tensions constitutives. Parmi elles, la dialectique entre politique et technique a acquis une saillance particulière ces dernières années, en raison de dynamiques conjointes de contestations accrues et de politisation de plus en plus assumées de la politique européenne (Beaudonnet et Mérand, 2019). Les enjeux européens seraient ainsi toujours susceptibles de générer des clivages visibles dans la communauté politique et, en retour, de susciter des formes de réflexivité ou polarisation en dehors et au sein des institutions. En interne, des chercheurs se sont penchés sur la façon dont les acteurs politico-administratifs pratiquent le *travail politique* pour trouver des marges d'action dans des environnements contraints par des règles institutionnelles et des rapports de force inter-nationaux (Smith, 2019 ; Mérand, 2022). Prenant acte de la multiplication de moments critiques, des contestations et des résistances à l'Europe³, la question devient celle de leurs effets sur le travail quotidien au sein des institutions.

Dans cet article, nous pensons cet objet encore peu exploré qu'est la façon dont les personnels européens produisent et composent avec la critique dans l'ordinaire de leurs pratiques bureaucratiques. Si la critique de l'UE ou de sa politique est « la chose la mieux partagée du monde » (Bouillaud et Reungoat, 2014), le *travail de la critique* dans le quotidien des institutions européennes,

2 Sur ce point, renvoyons à l'importante contribution de Cyril Lemieux sur la « contradiction insurmontable » des champs dans nos sociétés modernes, ayant à choisir entre conservatisme et hétéronomisation (Lemieux, 2011).

3 Voir la section thématique « Résister à et avec l'Europe » organisée lors de la 9^e édition du Congrès des associations francophones de science politique par Romain Blancaneaux, Marylou Hamm et Agathe Piquet.

comme celui des organisations internationales, reste relativement mystérieux (Rambaud et Siméant-Germanos, 2022). Pourtant, en tant que « pratique consistant à manifester publiquement un jugement négatif sur quelqu'un ou quelque chose » (Rambaud, 2017, 493), la critique fait partie intégrante des organisations (Leclercq, 2019). Au-delà des enquêtes sociologiques qui humanisent les institutions et qui précisent les structures de l'espace dans lequel leurs personnels évoluent (Favell et Guiraudon, 2011), l'entrée par le travail de la critique pense les catégories à partir de leurs usages micro. Nous contribuons avec elle à la littérature proche du « tournant pratique » annoncé dans les études inter-nationales (Adler-Nissen, 2015), mais qui jusqu'ici a généré peu d'enquêtes prenant directement pour objet les tâtonnements, les mises à l'épreuve et les critiques qui rythment l'activité des professionnels européens (Weisbein, 2011 ; Bonnamy et Canihac, 2023).

Nous montrons que l'entrée de la politisation ordinaire et des évaluations normatives, notamment sous leur forme critique, constitue une précieuse fenêtre vers la compréhension de règles professionnelles locales et des hiérarchies matérielles et symboliques distinguant un univers social. Nous l'avons dit, l'espace européen est caractérisé par des tensions récurrentes et souvent traitées dans la littérature, entre supranational et national, entre technique et politique, entre exception et routine. Cependant, nous en savons peu sur la façon dont les acteurs composent avec ces tensions dans leur travail quotidien (Mérand, 2022). Or le contenu concret des actions en dépend fortement, car celles-ci ne peuvent être déliées du sens qui leur est attaché. Par exemple, dans le cas d'une réforme structurelle visant à une coupe budgétaire, on distinguerait les acteurs convaincus de la justesse de leur action de ceux qui émettent des réserves sur la réforme, ou de ceux qui se sentent contraints⁴. Il s'agit en effet de ne pas conditionner le statut de critique à une résistance spectaculaire, mais de la penser comme partie intégrante de la pratique sous différentes formes, en faisant fond sur une tradition sociologique déjà développée (Scott, 1989). De la même façon, la critique peut façonner différemment l'action : techniques de « freinage » bien connues des sociologues du travail (Durand, 1964), ou distance au rôle, voire *exit* (Hirschman, 2017).

Au-delà des conditions sociales et des formes de la critique, se pose la question de sa prise en charge dans l'univers institutionnel : certaines resteront lettres mortes, alors que d'autres seront érigées au statut de critiques pertinentes

4 Ce regard n'est pas l'apanage d'une sociologie particulière, on le retrouve dans toute conceptualisation attentive aux évaluations normatives des acteurs (Dodier et Barbot, 2016).

justifiant des réorientations ou transformations institutionnelles. C'est là, à notre sens, l'occasion de faire dialoguer différentes échelles d'observation : l'échelle méso, soit l'organisation d'une institution, en même temps que l'échelle micro, soit comment ses membres pensent et investissent leur travail, et que l'échelle macro, soit ce qui dans cet investissement tient à des règles structurelles et à leur évolution. En somme, nous cherchons à penser une voie qui articule l'ordre des structures sociales ou institutionnelles à l'ordre de l'interaction (Cefaï et Gardella, 2012), tout en ayant comme focale ce type de pratique ordinaire qu'est la critique : depuis ses conditions de félicité jusqu'à sa portée.

Pour s'immerger dans les mondes de la critique en eurocratie, nous prôtons l'adoption d'un *regard ethnographique* sur les pratiques professionnelles (Abélès, 1995). Ce regard se traduit dans une approche particulière qui, de façon inductive, s'intéresse aux constructions de sens des acteurs, à leurs conditions et à leurs interactions dans un espace réglé. Nous tirons profit des avancées des études de l'espace décisionnel européen et des analyses des pratiques au sein des organisations internationales, tout en nous appuyant sur des gains heuristiques offerts par l'anthropologie et la sociologie de l'action publique et du travail. C'est ainsi que nous faisons nôtre le mouvement de normalisation déjà engagé des études européennes (Hassenteufel et Surel, 2015).

Les fonctionnaires européens sont, après tout, des travailleurs comme les autres. À l'instar des ouvriers de Renault, ils cherchent à « dépasser ou gérer les contradictions qu'ils ont à connaître et desserrer ou contenir les contraintes qui pèsent sur eux » (Rot, 2006, 179). Alors que les chefs de ligne doivent parfois arbitrer entre sécurité des ouvriers et rapidité des processus, les eurofonctionnaires sont amenés à trancher entre le soutien des producteurs européens de panneaux solaires et la baisse des prix pour accélérer le développement des énergies renouvelables en Europe (Goron, 2018). Ces choix ne concernent pas uniquement les petites mains de la politique européenne. Les acteurs dominants, dans un cabinet de commissaire européen ou dans une autorité de régulation financière, peuvent aussi se politiser et froisser le lissage discursif des institutions dans leur travail quotidien (Mérand, 2022 ; Violle, 2021).

Par cette entrée, le chercheur renseigne comment des règles abstraites et générales prennent sens dans des univers locaux et des expériences individuelles. Cela requiert une certaine « charité interprétative », c'est à dire la prise au sérieux des critiques formulées par les acteurs sur leurs propres pratiques et celles de leurs pairs (De Pina-Cabral, 2014). Cette approche compréhensive suppose que les enquêtés font preuve d'une certaine cohérence à leurs propres yeux (voir aussi Becker, 2013). Elle n'emporte pas d'adhésion à leurs récits,

mais plutôt la volonté d'interroger les dilemmes et les contradictions qu'ils connaissent afin de mieux les comprendre. Il ne s'agit pas non plus d'éclipser le poids ni des facteurs structurels, ni des dispositions sociales antérieures ou des contextes d'action, mais plutôt de les intégrer dans l'analyse avec les capacités réflexives et réinterprétatives des acteurs (Dobry, 2007 ; Lemieux, 2008). En somme, notre démarche s'est efforcée de dépasser deux biais récurrents : d'un côté, l'héroïsation d'acteurs jugés « bons » ou « justes » critiques ; de l'autre, la pathologisation d'une critique qui serait le fait d'acteurs désajustés ou en crise (Dobry, 2009 ; Rambaud et Siméant-Germanos, 2022).

Pour résumer, l'ambition de cet article est de proposer un regard ethnographique sur le travail de la critique en eurocratie. Sur la base de deux enquêtes à la Commission (voir l'encadré ci-dessous) touchant *a priori* des objets différents car situés aux extrêmes conjoncturels de la routine et de la crise⁵, nous précisons les conditions de félicité de ce regard et son intérêt heuristique. Afin de convaincre de cette perspective, nous procédons en deux temps. Dans une première partie, nous montrons l'importance de la critique dans le quotidien des eurocrates sur nos terrains. La critique du prisme réaliste, que nous avons observée sur nos terrains, est un point d'entrée pour penser les règles professionnelles à l'œuvre dans la Commission. La deuxième partie est consacrée à une réflexion sur l'accès aux terrains de la critique. Nous y montrons les conditions du regard ethnographique et son intérêt à partir d'entretiens, d'observations et de brouillons.

Scènes européennes de la critique

La perspective ethnographique présentée dans ce papier s'est construite pas à pas, à la faveur de l'enquête et de ses étonnements empiriques. Nous nous arrêterons, dans cette première partie, sur le premier de ces étonnements : la critique par nos enquêtés d'une lecture réaliste de leur travail, soit sa réduction au seul moteur de l'intérêt (collectif ou individuel). Ensuite, nous verrons la façon dont la critique, une fois détectée, pousse le chercheur à transformer son regard sur l'objet : elle invite à questionner son articulation à l'ordinaire de la politique européenne et des univers sociaux qui la fondent.

5 Le premier concerne la création d'une routine juridico-administrative structurante pour un des piliers de la Communauté économique européenne depuis ses débuts, à savoir la politique commerciale. Inversement, le second explore les marges hors de la routine, dans un contexte de crise et d'intervention à distance.

Encadré 1. Les terrains des enquêtes

E1. La première enquête, réalisée par Xavier Gillard, porte sur l'évolution des procédures *antidumping*, qui servent à restreindre les importations dans l'Union européenne depuis les années 1960 jusqu'à aujourd'hui. Elle analyse la construction du service de défense commerciale de la Commission en prenant à la fois en compte les logiques de carrière des fonctionnaires et les pressions économiques et politiques auxquelles ces fonctionnaires se sont confrontés. La collection des matériaux empiriques de la première enquête a duré tout le temps de la thèse, de 2015 à 2021. La compréhension de l'univers européen de la défense commerciale a commencé par quelques entretiens exploratoires, qui ont abouti à un constat simple mais implacable : en raison du caractère commercialement et politiquement sensible des enquêtes *antidumping*, il est presque impossible d'entrer dans le détail des dossiers actuels pour comprendre les choix effectués par les fonctionnaires. Par conséquent, l'enquête a entamé un détour par les archives de la Commission, où ces choix historiques sont souvent explicités dans les notes internes du service *antidumping*. Dès lors, la première partie de l'enquête a consisté en une confrontation permanente entre les récits extraits de ces archives et les propos réflexifs d'une quarantaine de retraités de la Commission, d'avocats d'affaires et de lobbyistes. Dans un deuxième temps, l'obtention d'un stage à la Commission et la réalisation d'une dizaine d'entretiens avec des fonctionnaires actuellement en poste ont permis l'ajout d'une compréhension pratique du rapport des enquêtés à leurs carrières et choix politiques.

E2. La seconde enquête, réalisée par Marylou Hamm, s'intéresse à la (délicate) carrière de personnels européens engagés dans la gestion de la crise grecque entre 2010 et 2015. Plus spécifiquement, sa recherche porte sur un service *ad hoc* d'assistance technique dont les membres ont été chargés de soutenir la mise en œuvre des réformes stipulées dans le cadre de la conditionnalité macroéconomique. L'étude a été circonscrite progressivement pour se concentrer sur deux scènes (Bruxelles et Athènes) et trois entrées, à savoir (1) la transformation institutionnelle de la Commission européenne ; (2) la réforme de l'administration

publique centrale ; et (3) la réforme de l'administration fiscale. Deux corpus ont été constitués, le premier de littérature grise regroupant les produits élaborés par les services européens intervenant en Grèce ou à propos de ceux-ci, et le second rassemblant la production médiatique sur l'intervention européenne. Outre ces sources secondaires, une centaine d'entretiens semi-directifs et libres a été conduite auprès de fonctionnaires européens et nationaux, d'experts privés et d'employés d'organisations internationales. L'accès au terrain s'en est trouvé facilité, ouvrant la voie à la constitution d'un corpus d'archives personnelles et à des temps d'observations lors d'événements institutionnels (tables rondes, conférences, débats) ou plus informels (dîners, réceptions, projections).

Le prisme réaliste en débat dans la Commission

Dans la littérature sur la Commission européenne, qu'il s'agisse de néo-institutionnalisme, de théorie principal-agent ou d'intergouvernementalisme, force est de constater la persistance d'un prisme réaliste. Ce qui nous intéresse ici n'est pas tant d'abonder la discussion existante de ce prisme, mais plutôt de montrer que les acteurs eux-mêmes anticipent ses grilles d'interprétation et se positionnent par rapport à elles. Par ce jeu des contraires, soit ce que n'est pas un eurofonctionnaire, une règle commune se distingue ; la critique de l'intéressement se conjugue ainsi souvent à une défense de l'intérêt communautaire, dont les contours à la fois flous et opératoires méritent encore examen (Abélès, 1995).

Dans le cas de la politique commerciale, le prisme réaliste se retrouve presque systématiquement dans des recherches produites par des économistes qui voient dans la défense commerciale européenne une mascarade juridique destinée à justifier des politiques commerciales mercantilistes (Prusa, 2005 ; Vandebussche et Zanardi, 2010)⁶. L'ensemble des concepts déployés par

6 Un tel *a priori* négatif des économistes n'est pas surprenant. Comme la remarque en a été faite par l'un d'entre eux, l'économie, comme discipline, tend à supposer que « la protection commerciale, c'est mal » (Nelson, 2006, 582). En effet, les industries européennes devraient apprendre à s'adapter à la concurrence étrangère, au lieu de faire pression sur leurs gouvernements pour les en protéger. L'inverse aboutirait à des industries peu compétitives et incapables de se renouveler. La défense commerciale n'en serait qu'un exemple parmi d'autres (Evenett et Vermulst, 2005 ; Eckhardt, 2011).

les États pour protéger leurs entreprises, comme la notion de « souveraineté économique », sont ramenés à des maquillages rhétoriques (Krasner, 1999). Certaines enquêtes proches de la sociologie politique font écho à cette interprétation en pointant la « duplicité organisée » récurrente des « jeux de souveraineté » organisés au sein du Conseil de l'UE, qui permettent aux États de se servir à volonté dans le buffet des réglementations européennes (Adler-Nissen et Gammeltoft-Hansen, 2008, 13).

Les eurofonctionnaires qui mettent en œuvre le droit de la défense commerciale discutent régulièrement cette lecture ; plus encore, elle a pour effet de nourrir chez eux un soupçon de partialité vis-à-vis de leurs observateurs. La défense commerciale est un milieu conflictuel, où les industriels en concurrence paient des cabinets d'avocats plusieurs centaines de milliers d'euros afin de faire valoir leurs arguments. Dans les couloirs, une fois le dictaphone coupé, certains avocats ou lobbyistes se montrent virulents par rapport à leurs opposants, allant parfois jusqu'à les désigner comme des « traîtres » ou des « salopards ».

Dans ce contexte, les mots comptent, et l'enquêteur est souvent le premier enquêté. Qu'ils soient fonctionnaires ou avocats, les interlocuteurs s'attachent à déterminer si la recherche menée vise à soutenir l'industrie européenne ou l'industrie étrangère, chinoise en particulier. Dans un entretien avec un eurofonctionnaire de la DG Commerce, l'enquêteur s'est ainsi heurté à une défiance de principe contre la possibilité même de discuter le bien-fondé des procédures de défense commerciale, face à un interlocuteur qui le renvoyait à des travaux sur ce sujet :

« Il y a une littérature là-dessus, notamment aux États-Unis, peut-être vous avez lu des articles de M. Prusa. Mais j'en ai aussi lu quelques-uns. À mon avis, les choses ne fonctionnent pas comme il prétend. Parce que ces raisons extra-procédurales qui selon lui déterminent ou dictent même le résultat de nos activités, vous n'allez jamais être en mesure de les montrer, en grande partie parce que cela n'existe pas. » (Entretien, DG Commerce, 26 juin 2018)

Telle réaction s'explique par une forme d'anticipation vis-à-vis du chercheur : celle d'une incompréhension du fonctionnement concret de la défense commerciale. L'enquêté réagit aux accusations d'arbitraire qui existent dans la littérature partageant le prisme réaliste. Il critique l'idée que ses actions, et celles de ses pairs, puissent lui être dictées par des intérêts supérieurs — en dehors de leur portée — et que donc les procédures de ses équipes ne seraient

qu'un vernis superficiel. Dit autrement, une telle position va à l'encontre de son ethos professionnel, qui s'appuie sur l'existence de règles de droit et de contrôle (par les services de la Commission puis par la Cour). Cette défiance de principe a coûté à l'enquêteur un stage au service de défense commerciale de la Commission. Elle a en même temps montré que la croyance dans la valeur des règles du jeu est au cœur du fonctionnement du service de défense commerciale. On la saisit ici dans ses actualisations pratiques, lorsqu'elle est réputée en danger ou non respectée (Cleckner et Hallett, 2022).

La critique du prisme réaliste par les acteurs s'observe également sur le terrain de la gestion européenne de la crise grecque. Pour expliquer les réactions des institutions européennes et des États membres à la suite de l'annonce d'un risque de faillite par le gouvernement social-démocrate de Giorgos Papandréou, nombreux sont les travaux ou témoignages qui se sont penchés sur les asymétries de pouvoir, notamment entre États créanciers et débiteurs. La position dominante de l'Allemagne, par exemple, aurait conduit la Commission à adopter le même discours que son ministre des Finances sur la nécessité et l'urgence d'une cure d'austérité pour la Grèce (Matthijs et McNamara, 2015). Ces moments de (mise en) crise ne sont toutefois réductibles ni à de simples ajustements stratégiques au cours desquels une institution agirait comme un tout harmonieux, ni à des remises en jeu totales (Schmidt, 2016 ; Laffan, 2014).

Les personnels européens engagés sur le terrain du gouvernement des crises ont dû composer avec nombre de critiques externes, reposant notamment sur cette vision réaliste. Elles provenaient des autorités nationales grecques, de parlementaires européens ou de mouvements sociaux contre les réformes entreprises (Adler-Nissen, 2017 ; Karyotis et Rüdig, 2018 ; Hamm, 2018). Les biais pointés par ces critiques sont bien connus : manque de légitimité et ingérence technocratique d'experts, manque d'adaptation des réformes, ou encore décisions politiques sous couvert de cantonnement à la technique (Fourcade *et al.*, 2013 ; Schmidt, 2020).

Le regard ethnographique, en contrepoint d'analyses plus macro, donne à voir des acteurs qui se positionnent explicitement contre la lecture réaliste. Pour n'en prendre qu'un exemple, le principe d'« *ownership* » est devenu, sur le terrain de la gestion de crise, un appui pour se distinguer de pratiques jugées excessivement asymétriques et coercitives⁷. L'*ownership* est une notion

7 Cet argument est développé dans « Comment incarner l'Union ? Un service européen au cœur de la crise grecque » (Hamm, 2024).

indigène historiquement mobilisée dans le cadre de politiques de développement afin d'insister sur le soutien aux réformes entreprises par des acteurs sur le terrain (Raffinot, 2010). Alors qu'il a pu jouer un rôle de légitimation de pratiques coercitives dans d'autres contextes (Bergamaschi, 2011), l'*ownership* a revêtu, sur le terrain grec, d'autres sens :

« L'*ownership* est important. C'est la confiance. [...] Les experts de l'OCDE, du FMI ou d'ailleurs... aussi bons fussent-ils — la question n'est pas là — mais les fonctionnaires grecs se disent "Ah celui-là il habite au Hilton, il vient, il se tape les meilleurs restaurants et il nous fait la leçon !" Je caricature à peine. C'est autre chose, si on reste sur place, on boit le café avec eux, on discute de leurs enfants... Il y a une confiance. » (Entretien avec un eurofonctionnaire engagé dans la *task force* pour la Grèce)

Cet extrait prend tout son sens si l'on considère la façon dont les thèses d'une imposition experte ou d'une domination allemande ont touché les eurofonctionnaires engagés en Grèce : non seulement parce qu'elles grevaient des formes de confiance, et donc de réussite de politiques, mais également parce qu'elles ne correspondaient pas à la vision qu'ils avaient de leur rôle. C'est parce que cette personne a expérimenté des épreuves, en l'espèce la critique de fonctionnaires grecs, qu'il formule ainsi ce qui « importe » à ses yeux. L'importance de ne pas « faire la leçon » constitue l'actualisation d'un ethos professionnel au sein d'une bureaucratie européenne autonomisée qui se veut « au service de » (Georgakakis, 2019).

Cette remarque rejoint les travaux considérant la culture organisationnelle au sein de la Commission, imprégnée d'une représentation de soi comme productrice et protectrice des règles européennes (Lütz, Hilgers et Schneider, 2019). Il ne s'agit pas de la réifier, mais de la comprendre dans ses manifestations pratiques et ses (ré)interprétations. La critique est un point d'entrée heuristique pour saisir les échecs, les bricolages et les imprévus qui caractérisent le gouvernement européen, en crise et en routine (Aguiton, Cabane et Cornilleau, 2019, 16).

Nous avons montré que les eurofonctionnaires enquêtés dans le terrain de la défense commerciale ou celui de la crise grecque ne se contentent pas de disqualifier la critique dont ils peuvent faire l'objet : ils se positionnent par rapport à elle et l'intègrent dans leurs raisonnements. Dit autrement, ils la partagent, et elle constitue le fondement d'évaluations négatives formulées à l'égard de leurs pairs. Le simple fait que l'on observe ainsi sur le terrain la

critique d'explications réalistes justifie l'intérêt d'enquêter plus en avant le système de sens et de pratiques sur lequel elle se fonde, et la façon dont elle se trouve « prise en charge » (Rambaud, 2017, 482).

Donner un sens (à la) critique, ou l'ethos mouvant des eurofonctionnaires

Prendre au sérieux la critique interne à la Commission et comprendre ses conditions de félicité contribuent à transformer notre regard sur l'objet. Nourris par une littérature insistant sur les jeux d'équilibristes qui structurent le rôle professionnel d'eurocrate, nous cherchons à penser la façon dont les règles et leurs hiérarchies sont actualisées en situation. Comment des notions telles que l'intérêt communautaire, l'absence d'arbitraire, ou l'*ownership* informent-elles des pratiques dans l'institution ? Ceci fait écho à la sociologie de l'administration attentive aux réinterprétations pratiques, aux adaptations, voire aux possibles renversements d'autorité dans le travail bureaucratique (Bezes, 2020).

Dans l'enquête sur les personnels européens impliqués dans la crise grecque, la problématique s'est déplacée vers les tensions constitutives d'un mandat *de et en* crise, ainsi que leurs effets. Considérer la critique, dans ce cas-ci, a rendu possible la mise en lumière de la réinterprétation progressive d'un mandat institutionnel. Des personnels de la Commission chargés du soutien technique aux réformes ont, à travers leur carrière dans la crise, réinterprété leur rôle en faveur de la défense d'une position proprement « européenne », contre ce qui se pratiquait du côté de ladite « *troïka* », soit la gestion financière de la crise (Hamm, 2024). Partageant certaines critiques de mesures d'urgence prises dans la crise, des eurofonctionnaires se sont engagés dans la reformulation d'un « Nous » européen. La crise grecque peut, en ce sens, être qualifiée d'épreuve — d'Europe et non d'État (Linhardt, 2012) — car elle a fait naître des interrogations sur son *ordre institutionnel* (Lemieux, 2015). Deux équipes au sein de la même institution se sont ainsi distinguées, voire opposées : d'un côté, les acteurs de la Direction générale des affaires économiques et financières dont le rôle principal était de « sauver l'euro » ; de l'autre, ceux chargés d'accompagner la mise en œuvre de réformes de crise, qui ont interprété leur mission comme la sauvegarde des règles de la Commission. La réinterprétation du mandat institutionnel repose sur une *évaluation normative*, un diagnostic, sur ce qui devrait et ne devrait pas être (Dodier et Barbot, 2016). Cette réinterprétation est le fait d'acteurs disposant d'une marge de manœuvre accrue en

raison de la conjoncture d'exceptionnalité (White, 2019). Mettre l'accent sur l'actualisation du mandat permet de mettre à jour des disputes qui façonnent la politique européenne de crise, encore souvent invisibles dans les analyses, ainsi que les conflits normatifs qu'elles contiennent.

Dans l'enquête, on étudie la critique à partir des *évaluations normatives* produites par les acteurs – à l'oral comme à l'écrit – à différents moments des histoires étudiées. Mais l'on ne s'arrête pas à l'ordre du discours : la critique s'appuie sur des instruments et contribue à en façonner. Prenons l'exemple du traitement des « modèles » et des parangonnages dont le soutien expert européen aux réformes est *a priori* friand (Robert, 2003). En Grèce, la désirabilité de modèles a été remise en question à la lumière des enjeux de légitimité de la Commission pour réformer des secteurs (notamment régaliens). Dans un élan similaire à celui que l'on a observé à l'égard de l'*ownership*, certains enquêtés critiquent le concept même de modèle, dans lequel ils décèlent une forme de hiérarchisation de modernités européennes et donc de stigmatisation. On retrouve ici une tension récurrente dans l'exercice d'accompagnement aux réformes : il s'agit à la fois d'adapter le travail au terrain, sans imposition, et de recommander ou guider la réforme (Hadjiisky et Visier, 2017). Dans le cadre européen, la gêne se redouble dans certains domaines où la « diversité » des systèmes est défendue face à l'idée de hiérarchie de modèles – c'est le cas de l'administration publique.

Si d'autres méthodes auraient pu détecter ces éléments, le regard ethnographique permet de comprendre leur émergence et leur sort dans une séquence longue. C'est parce que les acteurs européens éprouvaient régulièrement les limites d'une expertise « tout terrain » imposant des modèles vendus comme universels, qu'ils cherchaient à s'en distinguer (de plus en plus) explicitement dans leurs actes. La raison d'une évolution du mandat de la *task force* se trouve dans l'expérience pratique des acteurs – par exemple l'expérience des conséquences matérielles de l'austérité, et de la critique d'une ingérence experte (Hamm, 2024).

Dans le cas de la défense commerciale, l'apprentissage de l'histoire jurisprudentielle propre à ce milieu montre l'importance toute politique des accusations d'arbitraire qui s'y déploient, et auxquelles les eurofonctionnaires tendent à réagir préemptivement. La politique de défense commerciale repose sur la récolte de données comptables dans les entreprises soupçonnées de *dumping* ; ces données sont ensuite mobilisées par les fonctionnaires pour calculer les montants des sanctions. Pendant les années 1970 et 1980, les pratiques d'enquête – à l'époque relativement peu encadrées – des fonctionnaires furent

soumises à une nouvelle vague d'avocats et de juges issus de la tradition juridique britannique, lesquels n'hésitèrent pas à critiquer l'absence de standard de la preuve dans les pratiques existantes (Greaves, 2007 ; Avril, 2018).

« Les difficultés inhérentes à [l'exercice de la défense commerciale] sont augmentées par l'impossibilité en pratique, pour les autorités responsables, de disposer de renseignements complets, précis et à jour sur les prix auxquels de récentes importations ont eu lieu ou, lorsque les prix d'importation sont à reconstituer, sur les prix auxquels il y a lieu de les considérer comme effectuées. Ainsi donc, en exerçant ce pouvoir discrétionnaire, les autorités ne sauraient faire mieux que de rendre sommairement justice.

Il existe néanmoins une différence entre rendre sommairement justice et faire preuve d'arbitraire. Dans le présent cas il nous semble qu'il n'a même pas été rendu sommairement justice aux [plaignants]. »

(Cour de justice de l'Union européenne « Conclusions de l'avocat général M. Jean-Pierre Warner présentées le 14 février 1979⁸ »)

À la suite de ce procès de février 1979, qui portait sur des importations de roulements à billes, perdu par la Commission, les pratiques d'enquête changèrent. Auparavant, il n'existait pas de procédure d'archivage systématique :

« On confrontait tous ces chiffres-là, on récoltait les informations que nous considérons comme valables. Tout ça était trié dans des dossiers qui se trouvaient dans nos armoires, mais de là à dire que c'était "archivé" de manière rigoureuse comme une bibliothèque par exemple... Après il y a eu un travail de numérisation. Mais mes feuilles de calcul, ça n'avait rien d'officiel, c'étaient des travaux personnels, c'était le résultat de mes travaux à moi. C'étaient des brouillons qui permettaient d'établir des décisions. On confrontait avec d'autres valeurs, avec d'autres éléments, qu'on découvrait, qu'on recevait, qu'on demandait. [...] À l'époque, c'était le tout début, j'avais même pas de calculatrice électronique sur mon bureau. On n'avait pas d'ordinateur, j'avais un téléphone, et j'avais une petite calculatrice. J'ai tout fait avec une petite calculette de poche. »
(Entretien avec un ancien comptable du service *antidumping*, en poste dans les années 1970, Bruxelles, mars 2021)

Ces éléments empiriques confirment que l'évitement des accusations d'arbitraire dépasse la « pieuse hypocrisie » généralement partagée par les juristes

8 « Conclusions de l'avocat général M. Jean-Pierre Warner présentées le 14 février 1979 ». In Recueil de jurisprudence (14 février 1979), p. 1212-1275. Affaires 113-77, 118/77, 119/77, 120/77, 121/77.

(Bancaud, 1987). Il s'agit plutôt de sauvegarder la possibilité pour les eurofonctionnaires d'appliquer des droits de douanes aux entreprises étrangères. Si l'avocat d'une de ces entreprises réussissait à montrer l'existence d'une forme d'arbitraire dans l'application d'une taxe, son client pourrait échapper à plusieurs centaines de millions d'euros. Ainsi, l'on comprend encore davantage la réaction vive face à un potentiel stagiaire se faisant l'écho de critiques formulées régulièrement par ces avocats. La légitimité des procédures mises en œuvre par les fonctionnaires représente pour eux autant un enjeu de survie institutionnelle (sauvegarder un espace de choix décisionnel) qu'un enjeu d'identité professionnelle. Certes, un eurofonctionnaire peut craindre le contrôle de la Cour de justice de l'Union européenne, tout autant que celui de la Cour des comptes européenne. Mais il appuie aussi sa fierté professionnelle sur le respect des procédures qu'elles édictent.

La tension créée par cet impératif de perpétuelle justification a des effets structurels similaires aux dispositifs étudiés par Nicolas Dodier (Dodier, 1993). Dans son article sur les performances des ouvriers dans une usine de tôles en acier, il montre comment ceux-ci rivalisent sans cesse d'agilité dans leur maniement des outils et sont seuls capables de jauger leurs prouesses respectives. Il en est de même pour les avocats de la défense commerciale européenne. Au-delà de la rivalité des intérêts qu'ils représentent, ce qui structure le plus leurs pratiques quotidiennes est l'objectif toujours renouvelé *in situ*, dans un contexte précis, de justifier en détail chaque moment de leur raisonnement, chaque chiffre avancé. Les décisions stratégiques opérées dans le cadre d'une enquête particulière sont réputées compréhensibles par peu – les pairs professionnels, ceux précisément déjà sensibilisés à la technique.

En effet, les « petites » critiques des eurofonctionnaires peuvent révéler de « grands » enjeux de l'activité bureaucratique : dans les cas déployés, sous leurs différentes formes, elles touchent à leur ethos professionnel et à la définition de leur travail. La réflexivité des eurofonctionnaires enquêtés mérite examen, car elle détermine les carrières de leurs engagements comme celles de leurs instruments. Le terrain du chercheur risque de s'en trouver transformé, redéployé pour comprendre l'émergence, l'évolution et le sort de la critique interne.

Construire le regard ethnographique sur le travail eurocratique

L'accès à la critique de la politique européenne est de prime abord aisé. Les acteurs qui entourent la Commission, tels que les groupes d'intérêts privés, les organisations non gouvernementales, les hommes et femmes politiques ou les universitaires, n'hésitent pas à publier leurs évaluations et leurs griefs face à elle. Des « *position papers* » aux billets politiques, le chercheur pourra collecter toute une série de critiques des décisions passées ou attendues de la Commission et de ses personnels. En revanche, il est plus compliqué de saisir la critique telle qu'elle se manifeste au quotidien, en interne dans l'institution. C'est ainsi que nous cherchons à prolonger l'analyse déjà engagée des conflits internes dans les institutions (Warlouzet, 2022 ; Louis, 2022) en nous intéressant à leurs sens critiques et à leurs formes plus insidieuses. L'objectif est d'être capable de se plonger dans l'espace, le temps et le pouvoir du travail eurocratique⁹.

Dans cette seconde partie, nous revenons sur les enjeux de méthode liés à la pratique du regard ethnographique. Sur nos terrains, nous avons chacun combiné la méthode de l'entretien sous sa forme ethnographique (Roederer-Rynning et Greenwood, 2021), les observations directes et l'analyse de brouillons et de documents internes. Deux enjeux communs, à la fois épistémologiques et méthodologiques, méritent nouvel examen ici : la question de la juste distance aux enquêtés ; et l'usage des traces écrites comme entrées vers la critique ordinaire.

Penser la proximité avec les enquêtés : chasser les données critiques

Nombre de travaux d'inspiration anthropologique s'accordent sur l'importance de l'acquisition de quelque chose comme une compétence de membre afin de « pénétrer un système social » (Hughes, 1996 [1974], p. 311). Cette compétence est précieuse lorsqu'il s'agit d'étudier des activités critiques dans les plis du travail bureaucratique : il faut, pour ce faire, maîtriser la signification de catégories indigènes et leurs relations. Ces systèmes symboliques propres à l'espace étudié prennent sens dans des cadres institutionnels qui en

9 Selon l'expression de M. Abélès (Abélès, 1995). La thèse de Céleste Bonnamy développe quant à elle la notion d'espace-temps européen (Bonnamy, 2023).

structurent le temps et l'espace. C'est ainsi que le chercheur se donne une chance de comprendre la façon dont les personnels européens maîtrisent, discutent et dépassent (parfois très subtilement) les myriades de procédures, des règles, des lignes directrices formalisées à la Commission.

Car les institutions européennes peuvent se révéler difficiles d'accès, la confidentialité étant souvent la règle. Il s'agit là d'un défi commun de l'accès sur le terrain d'élites européennes ou internationales, notamment dans les institutions les plus « fermées », et qui explique la prédominance de matériaux *ex-post* dans l'étude de l'espace européen (Weisbein, 2011 ; Hoeffler, 2020). Cette contrainte est réelle ; elle a déjà entraîné la fermeture totale de terrains. Pour la contourner ou la dépasser, la littérature foisonne de ficelles et astuces précieuses : que l'on pense à du don/contre-don pour la conduite d'un terrain ethnographique (Laurens, 2012), à la présentation du soi universitaire à travers la déclinaison des titres scolaires dans l'entretien (Chamboredon *et al.*, 1994), au raboutage de CV (Spire, 2017), à la pratique du *name dropping* voire à la performance d'une ignorance stratégique (Hoeffler, 2020). La littérature en relations internationales est particulièrement fournie sur le sujet, comme en témoignent le numéro de *Cultures et Conflit* publié en 2020 sur *Les territoires du secret* (Daho, Guittet et Pomarède, 2020) et encore plus récemment l'ouvrage *Enquêter en terrain sensible : risques et défis méthodologiques dans les études internationales* (Calmels *et al.*, 2024).

Bien entendu, ces ficelles ne sont jamais universellement efficaces, et chaque enquêteur aura à les réadapter en situation. Car l'entretien et l'observation sont des interactions sociales, des situations faites de décors et de protagonistes particuliers. Par exemple, selon le genre de l'enquêteur, la situation d'enquête peut se trouver radicalement différente, et aller jusqu'à présenter certains risques (Debos, 2023). Sur le terrain grec, majoritairement composé d'hommes d'âge mûr, si certains enquêtés ont endossé le rôle de professeurs ou de guides déjà bien renseignés, d'autres ont joué celui du séducteur, en verbalisant leurs considérations sur l'apparence physique de l'enquêteur ou en rappelant leur appréciation positive de « moments » passés ensemble. Certaines avances assumées aboutirent d'ailleurs à des renoncements dans l'enquête, comme pour d'autres recherches (Clair, 2016). Dans le cadre de la défense commerciale, des interactions furent empreintes de tensions ; l'épisode de l'entretien d'embauche n'en est qu'une illustration parmi d'autres (Gillard, 2022b). En cherchant à accéder au détail des raisons d'agir des acteurs et de leurs évaluations des situations, l'enquêteur n'hésitait pas à pousser les raisonnements des enquêtés, générant tantôt des échanges fructueux, tantôt

des tensions dans l'interaction. Il se vit ainsi accusé de faire le jeu de la partie adverse par certains chefs d'unité.

Sur les deux terrains, il a été utile de chercher à multiplier les matériaux et sources, dans une temporalité dépassant l'actualité immédiate : par le biais d'entretiens compréhensifs approfondis, d'observations (participantes), et d'analyse documentaire au sens large. Dans le cas de la défense commerciale, plus l'enquêteur disposait de points de comparaison contrastés, plus il suscitait de réactions et d'éclaircissements chez les fonctionnaires actuels, et récoltait donc du matériel utile à son analyse des cas les plus contemporains. Par exemple, l'apprentissage du contenu des principaux cas de la jurisprudence européenne, en sus des cas d'actualité, permettait des relances et des échanges enrichis. En ce sens, l'enquêteur était devenu, pour les besoins de son enquête, un apprenti-juriste qui s'essayait à la critique juridique de cas pratiques lors des entretiens. Dans le cas du gouvernement de crise en Grèce, habiter à Bruxelles puis à Athènes favorisa l'accès à des informations privilégiées sur les débats qui animaient l'institution en interne. Plus centralement, cela donna l'occasion de rencontres régulières, la reprise de discussions après une pause ou à la lumière d'événements partagés. Lors du séjour de terrain en Grèce, une communauté de situation eut toute son importance : être « expatriés » et partager des goûts culturels, voire des réseaux de sociabilité. La fréquentation assidue d'événements relativement fermés, où l'interconnaissance est grande, puis le soutien de quelques membres de l'équipe de direction comptèrent résolument dans la compréhension du terrain.

En synthèse, la stratégie adoptée sur nos terrains respectifs a été de « faire feu de tout bois », avec pour objectif de comprendre au plus près les questionnements et impératifs qui animaient les enquêtés au quotidien. L'acquisition de ces compétences fut nécessaire pour comprendre la place de la critique dans le travail quotidien à la Commission : nous avons ainsi accédé au détail des évaluations normatives que les enquêtés produisent vis-à-vis de leur action, de celle de leurs pairs ou de celle de l'institution au sens large.

Tout en appliquant une méthode compréhensive, nous avons cherché à éviter deux écueils : le premier consiste à écraser la critique des enquêtés car réputée peu signifiante, et le second consiste à se focaliser sur (voire s'émerveiller de) ses expressions les plus spectaculaires. C'est un mouvement de balancier entre la distance et la proximité que nous avons privilégié, au moyen d'allers-retours entre les scènes et les temps de l'enquête, de plongées dans la littérature et de confrontations à différents matériaux. Sur nos deux terrains, ces précautions

ont permis de se défaire d'une mise en récit héroïque de séquences vécues par les acteurs comme des enchaînements logiques. En effet, bien souvent, des acteurs se faisant entrepreneurs, qu'ils soient bureaucratiques ou non, tendent à chercher une certaine postérité, soit à se construire une légende personnelle. Un enquêteur peu prudent risquerait d'imputer sans réserve les évolutions procédurales observées à l'entrepreneuriat de quelques héros autoproclamés. Dans le cas grec, il est notable de voir des acteurs produire leurs propres récits sur l'histoire à laquelle ils ont contribué. Pour n'en citer que deux : Yánis Varoufákis et son livre sur les négociations entre le gouvernement grec et la *troïka* (Varoufakis, 2017), ou Daniele Dotto, euro-fonctionnaire engagé en Grèce, qui revient avec Edoardo Ongaro sur le progressif développement d'outils de soutien technique dans les administrations nationales européennes (Ongaro, 2022). Ces acteurs produisent un discours public sur leur rôle dans des histoires qu'ils narrent, datent et structurent, et ces témoignages constituent en soi des matériaux mobilisables. Toutefois, s'arrêter là ne serait pas satisfaisant.

Ce point ne nous semble pas négligeable, au sens où il est habituel de se méfier des enquêteurs devenus indigènes, tentés par la reconstruction hagiographique d'un récit transmis rétrospectivement. Le regard ethnographique permet très justement d'y parer. Le supplément empirique obtenu met en perspective les récits des uns et des autres au sein des controverses et des situations (souvent heurtées) au travers desquelles ils et elles ont affirmé leurs positions (Pollak, 2014). Dans le cas grec comme dans celui de la défense commerciale, cette méthode d'enquête a servi à mettre en lumière la place de la critique, ainsi que les incertitudes qui ont caractérisé les situations et les trajectoires des acteurs. Dans ce cadre, les traces écrites, au-delà des entretiens, se sont révélées précieuses.

Les brouillons et les révisions comme clé d'accès aux aspérités du travail eurocratique

Penser la place de la critique dans le travail eurocratique, nous l'avons mentionné, requiert un accès aux activités « en train de se faire ». Ceci n'a rien d'une évidence. Les institutions internationales tendent à présenter une façade lisse et sans aspérité (Codaccioni, Maisetti et Pouponneau, 2012 ; Louis et Maertens, 2021), obéissant à une neutralisation du discours et, tendanciellement, à sa *dépolitisation* (Petiteville, 2017). Car « *the credo of diplomatic work is "Don't rock the boat."* » (Neumann, 2007, 628). La littérature a détaillé ce processus

de lissage dans la production d'un discours public, à travers lequel un service ou une institution concilie les divergences, préserve la marge de manœuvre future tout en cherchant à esquisser une direction.

Ce travail est notamment réalisé par les fonctionnaires lorsqu'il s'agit de préparer une intervention dans les médias ou des conférences : ils synthétisent le travail réalisé par les équipes, les décisions prises par le cabinet en interne. Au cours de son stage à la DG Concurrence, Xavier Gillard en a fait l'expérience. Chargé par sa directrice de stage de rédiger une note pour la Commissaire, le conseil reçu fut : « *Ça n'est pas compliqué, il suffit de répéter ce qui a déjà été dit et de l'adapter au cas présent.* » L'important était de rappeler l'historique. L'enquêteur le comprit après la suppression de la seconde partie de sa note, qui insistait sur la nécessité d'adapter le droit de la concurrence européen aux évolutions actuelles du marché. Cette dernière partie s'aventurait en effet loin des positions récentes de la DG.

Cette expérience n'est pas inédite, et renvoie, presque verbatim, à celle vécue par le sociologue Iver Neumann lors du stage qu'il réalisa au ministère des Affaires étrangères norvégien (Neumann, 2007). Le lissage dans les communications externes ne doit pas laisser croire que l'ensemble des personnels adhère à cette version, ou que les critiques en sont absentes. Les productions institutionnelles affichées constituent plutôt des objets qui figent une position à un moment bien défini. En effet, toute formulation officielle de positions implique un travail de discussion collective en amont, toujours susceptible d'entraîner des disputes. L'explicitation d'une position officielle peut servir d'appui à de nouvelles critiques, que ce soit depuis l'extérieur ou l'intérieur. Les rapports, comme les communiqués de presse, doivent donc être compris dans l'épaisseur des séquences institutionnelles dans lesquelles ils sont produits et peuvent intervenir à nouveau. En somme, tout lissage discursif, comme les tentatives de dépolitisation, représentent un travail qui est fait d'aspérités (Müller, 2012) ; et c'est ce dernier, plutôt que le produit fini, qui est susceptible de nourrir un gain de réflexivité du côté de l'enquêteur.

Les organisations internationales et européennes produisent des documents en quantité. À la Commission, les dispositifs de réflexivité rythment le temps bureaucratique, notamment en raison de l'impératif d'*evidence-based policy*, qui oblige à justifier en détail ses nouvelles propositions législatives (Radaelli, Dunlop et Fritsch, 2013). Les études d'impact, les évaluations *ex ante* et *ex post*, tout comme l'invitation d'acteurs tiers dans les politiques européennes

(experts, groupes d'intérêt, citoyens)¹⁰, sont autant de documents qui permettent de performer une forme d'ouverture à la critique et à la réflexivité. L'enquêteur peut ainsi travailler sur la fabrique de ces documents et la façon dont les eurofonctionnaires les mobilisent et les évaluent. Dans nos deux enquêtes de terrain, l'investissement approfondi dans les relations avec les enquêtés donna l'occasion de retours réguliers vers le passé (plus ou moins récent) et d'échanges à partir des documents.

Ce processus fut facilité par la tendance à l'archivisme privé des eurofonctionnaires, qui conservent souvent des traces de leur travail, sans pour autant en favoriser la diffusion publique (Le Boulay, 2019). Cela rend possible la consultation de ces documents, rassemblant des échanges de courriels, des documents « en mode révision » sur tel ou tel dossier ou des agendas, et donc l'occasion pour certains chercheurs de réaliser une sociologie des « brouillons » (Gayon, 2009a), ou des « révisions » réalisées sur les logiciels de traitement de texte (Adler-Nissen et Drieschova, 2019). Les travaux de Rebecca Adler-Nissen offrent une vision stimulante des négociations internationales, dans lesquelles les diplomates expriment des positions nationales dans le cadre de disputes sous la forme de modifications, suggestions ou suppressions. Sur le terrain européen, s'intéresser aux formes écrites de la pratique bureaucratique renseigne sur les temporalités de la négociation, ses règles et ses sorties de règles. Les traces de proximité ou d'inimitié que recèlent les brouillons ou leurs annotations directes sur leurs versions imprimées sont également autant d'indices sur les relations entre acteurs d'une séquence institutionnelle (Hamm, 2024). Cette remarque ne surprendra pas les historiens qui trouvent régulièrement des formes d'humour et d'ironie dissimulées dans les archives.

L'accès à ces données se négocie souvent à la faveur d'une insertion plus générale sur le terrain, et peut être favorisé par des profils spécifiques : dans nos enquêtes, ce sont des retraités ou des personnels haut gradés proches de la retraite, souvent enthousiastes à l'idée de participer à la formalisation de l'histoire de l'institution à laquelle ils ont contribué. Fonctionnant à la manière d'un cercle vertueux lors du terrain avec des fonctionnaires en poste, cette abondance de données et la compréhension fine des processus qu'elle permet peuvent être mises à profit. Un exemple tiré du cas de la défense commerciale est ici utile. En 2019, l'enquêteur participa à la rédaction et à la discussion de rapports sur les positions que l'UE devrait adopter à l'OMC dans le cadre de négociations

10 Par exemple *Have your say* : <https://have-your-say.ec.europa.eu/index_fr> ; sur les pratiques de l'évaluation, voir la thèse d'A. Thyraud (Thyraud, 2023).

avec les États-Unis. Il lui fut demandé de rédiger un rapport interne sur la compatibilité du régime des aides d'État européen avec le droit de l'OMC. Il s'agissait d'analyser les limites de la position actuelle de la Commission avant de proposer de nouvelles solutions. Dans ce cadre, l'enquêteur put mobiliser et discuter une large gamme de matériaux afin de fonder la critique, allant d'une thèse de droit aux rapports de la Chambre de commerce européenne en Chine, en passant par divers articles de journaux. À ce moment, un changement de position européenne à l'OMC était tout à fait envisageable, pour autant qu'il soit solidement justifié. L'important était d'étudier toutes les options plutôt que de livrer un résultat politiquement neutre. Cet accès aux brouillons fut bénéfique à l'enquêteur, puisqu'il lui permit par la suite de monter en expertise et de discuter plus avant de nouveaux cas pratiques juridiques avec les fonctionnaires et avocats avec lesquels il poursuivait les entretiens.

En somme, la critique est présente dans le travail écrit à la Commission, sous une forme plus ou moins prévue et intégrée au temps du travail institutionnel — dans les « remontées critiques » comme celles étudiées par Vincent Gayon (Gayon, 2009b), dans les marges de documents raturés, ou encore plus subrepticement dans des commentaires sur un document transmis entre collègues. Le chercheur souhaitant affiner son regard ethnographique trouvera grand intérêt à accéder à ces traces écrites.

Conclusion

Pour conclure, cet article contribue à la littérature académique en pensant un objet y demeurant encore rare, malgré sa présence sur les terrains d'enquête : les dimensions critiques du travail eurocratique. À la Commission européenne, la critique fait partie intégrante du quotidien de cette institution prise entre bricolage et urgence d'un côté, et la force des règles et des procédures de l'autre. Nous avons insisté sur l'intérêt heuristique et les conditions pratiques du regard ethnographique pour l'aborder : pour comprendre les règles qui régissent les activités dans l'institution, explicitées dans les évaluations normatives produites par les professionnels européens ; et pour penser les bricolages et les hiérarchisations de ces règles, actualisées en situation.

Notre article repose sur un triple croisement. Le premier est celui des littératures encore peu familières les unes des autres que sont la sociologie du travail, la sociologie politique de l'Europe et de l'international, et les études

européennes. Nous avons fait nôtre le geste de normalisation de l'objet européen en important des outils théoriques éprouvés ailleurs, tels que les concepts de champ, d'éthos professionnel, ou d'évaluation normative. Ce sont aussi des règles méthodologiques, que nous avons mobilisées dans la construction de notre architecture analytique, comme la charité interprétative ou le raisonnement inductif.

Nous avons, ensuite, croisé trois échelles d'observation (micro, méso et macro) à partir de trois types de matériaux (entretiens, observations, brouillons). Ces aller-retours entre différentes échelles de l'Europe permettent de ne pas s'arrêter aux formes discursives de la critique, ni à sa lecture réaliste, mais de mettre en œuvre une approche relationnelle qui en retrouve les traces dans des séquences longues et sous des formes plurielles. Les eurofonctionnaires, qu'ils soient engagés dans un dispositif de gestion de crise ou dans des procédures de la politique commerciale, mobilisent la critique et y réagissent au quotidien. Les critiques sont considérées, parfois partagées, contestées, ce qui participe à continuellement reconstruire un rapport au rôle professionnel dans l'espace bureaucratique européen. Dit autrement, la critique n'est pas de l'ordre de l'état critique, mais fait bien partie de l'ordinaire des institutions (Rambaud et Siméant-Germanos, 2022).

Le troisième croisement est celui de nos deux enquêtes, portant toutes deux sur la Commission, mais sur des politiques (la gestion de crise et la politique commerciale) et des conjonctures distinctes (critique et routinière). Dans ces différents terrains, la critique trouve ses scènes. Les eurofonctionnaires pensent les arguments critiques produits à l'extérieur (par le milieu académique ou les représentants d'intérêts) comme au sein de l'institution. Munis de leurs outils, ils cherchent tout autant que les ouvriers de la sidérurgie à justifier leur action de manière rationnelle tout en ébahissant leurs collègues par leurs prouesses techniques. Ils le font à travers des circuits de réflexivité, notamment les dispositifs d'évaluation, mais aussi sous des formes plus informelles et moins visibles.

En construisant ces passerelles entre différents univers scientifiques, échelles et terrains, nous avons proposé une mise en lumière renouvelée des contextes produits au creux des arènes européennes. En somme, le regard ethnographique sur la critique est un regard inductif, attentif aux dimensions normative et potestative du travail bureaucratique. Avec lui, l'espace européen apparaît loin des textes formalisés, comme un espace de relations, d'évaluations et d'ambiguïtés où des professionnels réinterprètent leurs mondes.

Un mot sur les limites s'impose toutefois. Cet article dresse avant tout une perspective : il en explique les fondements et illustre certaines de ses potentialités. Mais pour l'approfondir, il sera nécessaire de plus systématiquement catégoriser les conditions de la critique ainsi que de classer différentes formes de la critique eurocratique. Car ce qui diffère, d'un enquêté à l'autre, n'est pas la capacité à la réflexivité mais plutôt la recevabilité de leurs critiques au regard des autres enquêtés et leur propension à être prises en charge dans l'institution.

Reste que la sociologie politique de l'Europe, attelée à l'étude du travail de la critique, aura de quoi intéresser les chercheurs travaillant tant sur les processus de politisation de l'administration européenne que les phénomènes d'apprentissage en son sein. Car c'est bien dans ces critiques ordinaires qui imprègnent un jargon professionnel technique que se trouvent les marges politiques au sein de l'espace européen, ainsi que des clefs importantes pour la compréhension des réorientations collectives de son gouvernement.

Bibliographie

Abélès, Marc (1995), « Pour une anthropologie des institutions », *L'Homme*, vol. 35 (135), p. 65-85.

Adler-Nissen, Rebecca (2015), « Towards a Practice Turn in EU Studies: The Everyday of European Integration », *Journal of Common Market Studies*, vol. 54 (1), p. 87-103.

Adler-Nissen, Rebecca (2017), « Are We “Lazy Greeks” or “Nazi Germans”? Negotiating International Hierarchies in the Euro Crisis », in Ayse Zarakol (éd.), *Hierarchies in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 198-218.

Adler-Nissen, Rebecca et Drieschova, Alena (2019), « Track-Change Diplomacy: Technology, Affordances, and the Practice of International Negotiations », *International Studies Quarterly*, vol. 63 (3), p. 531-545.

Adler-Nissen, Rebecca et Gammeltoft-Hansen, Thomas (2008), *Sovereignty games: Instrumentalizing state sovereignty in Europe and beyond*, Basingstoke, Springer.

Aguiton, Sara Angeli ; Cabane, Lydie et Cornilleau, Lise (2019), « Politiques de la “mise en crise” », *Critique internationale*, vol. 85 (4), p. 9-21.

Alayrac, Pierre (2022), « Les origines non-néolibérales d'un “tournant néolibéral” : l'économicisation des politiques européennes du marché intérieur et ses usages à partir des années 1970 », *Revue française de science politique*, vol. 72 (1), p. 33-53.

Avril, Lola (2018), « Lobbying and Advocacy », *Sociologický Časopis / Czech Sociological Review*, vol. 54 (6), p. 859-880.

Bancaud, Alain (1987), « Considérations sur une “pieuse hypocrisie” : la forme des arrêts de la Cour de cassation », *Droit et société*, vol. 7 (1), p. 373-387.

Beaudonnet, Laurie et Mérand, Frédéric (2019), « Qu’est-ce que l’Europe politique ? Un agenda de recherche sur la politisation », *Politique européenne*, vol. 64 (2), p. 6-30.

Becker, Howard Saul (2013), *Les ficelles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte.

Bergamaschi, Isaline (2011), « “Appropriation” et “lutte contre la pauvreté” au Mali : Interprétations, pratiques et discours concurrents », *Revue Tiers Monde*, vol. 205 (1), p. 135-150.

Bezes, Philippe (2020), « Le nouveau phénomène bureaucratique : le gouvernement par la performance entre bureaucratisation, marché et politique », *Revue française de science politique*, vol. 70 (1), p. 21-47.

Bonnamy, Céleste (2023), *Avec la culture, contre internet ? Sociologie de la régulation européenne du droit d’auteur numérique (2004-2019)*, Thèse de doctorat, Paris, Université de Paris 1 et Université libre de Bruxelles.

Bonnamy, Céleste et Canihac, Hugo (2023), « Sociology and the European Union », in Samuel Faure et Christian Lequesne (éds), *The Elgar Companion to the European Union*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, p. 93-107.

Bouillaud, Christophe et Reungoat, Emmanuelle (2014), « Tous des opposants ? De l’euro-scepticisme aux usages de la critique de l’Europe », *Politique européenne*, vol. 43 (1), p. 9-45.

Calmels, Christelle ; Colomba-Petteng, Léonard ; Dreyfus, Emmanuel et Estève, Adrien (2024), *Enquêter en terrain sensible. Risques et défis méthodologiques dans les études internationales*, Villeneuve d’Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

Cefaï, Daniel et Gardella, Édouard (2012), « Comment analyser une situation selon le dernier Goffman ? », in Daniel Cefaï et Laurent Perreau (éds), *Erving Goffman et l’ordre de l’interaction*, Paris, CURAPP, p. 230-263.

Chamboredon, Hélène ; Pavis, Fabienne ; Surdez, Muriel et Willemez, Laurent (1994), « S’imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l’usage de l’entretien », *Genèses*, vol. 16 (1), p. 114-132.

Clair, Isabelle (2016), « La sexualité dans la relation d’enquête », *Revue française de sociologie*, vol. 57 (1), p. 45-70.

Cleckner, Callie et Hallett, Tim (2022), « Inhabited Institutionalism », *Encyclopedia*, vol. 2 (3), p. 1494-1502.

Codaccioni, Vanessa ; Maisetti, Nicolas et Pouponneau, Florent (2012), « Les façades institutionnelles : ce que montrent les apparences des institutions », *Sociétés contemporaines*, vol. 88 (4), p. 5-15.

Daho, Grégory ; Guittet, Emmanuel-Pierre et Pomarède, Julien (2020), « Les territoires du secret : confidentialité et enquête dans les mondes pluriels de la sécurité. Introduction », *Cultures & Conflits*, vol. 118 (2), p. 7-17.

De Pina-Cabral, João (2014), « World: An Anthropological Examination (Part 1) », *HAU: Journal of Ethnographic Theory*, vol. 4 (1), p. 49-73.

Debos, Marielle (2023), « Genre, sécurité et éthique. *Vade-mecum* pour l'enquête de terrain », *Critique internationale*, vol. 100 (3), p. 59-73.

Dobry, Michel (2007), « Ce dont sont faites les logiques de situation », in Pierre Favre, Olivier Fillieule et Fabien Jobard (éds), *L'atelier du politiste : théories, actions, représentations*, Paris, La Découverte, p. 119-148.

Dobry, Michel (2009), *Sociologie des crises politiques : la dynamique des mobilisations multisectorielles*, 3^e éd., Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Dodier, Nicolas (1993), « Les arènes des habilités techniques », in Bernard Conein, Nicolas Dodier et Laurent Thévenot (éds), *Les Objets dans l'action : de la maison au laboratoire*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, p. 115-139.

Dodier, Nicolas et Barbot, Janine (2016), « La force des dispositifs », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 71 (2), p. 421-448.

Duchesne, Sophie (1996), « Entretien non-préstructuré, stratégie de recherche et étude des représentations. Peut-on déjà faire l'économie de l'entretien « non-directif » en sociologie ? », *Politix*, vol. 9 (35), p. 189-206.

Durand, Claude (1964), « Le point de vue technologique », *Sociologie du travail*, vol. 6 (2), p. 171-176.

Eckhardt, Jappe (2011), « Firm lobbying and EU trade policymaking », *Journal of World Trade*, vol. 45 (5), p. 965-991.

Evenett, Simon J et Vermulst, Edwin (2005), « The politicisation of EC anti-dumping policy », *The World Economy*, vol. 28 (5), p. 701-717.

Favell, Adrian et Guiraudon, Virginie (2011), « Sociology of the European Union: an introduction », in Adrian Favell et Virginie Guiraudon (éds), *Sociology of the European Union*, Houndmills, Palgrave Macmillan, p. 1-24.

Fourcade, Marion ; Steiner, Philippe ; Streeck, Wolfgang et Woll, Cornelia (2013), « Moral categories in the financial crisis », *Socio-Economic Review*, vol. 11 (3), p. 601-627.

Gayon, Vincent (2009a), « Le crédit vacillant de l'expert. L'OCDE face au chômage dans les années 1990 et 2000 », *Cultures & Conflits*, vol. 75, p. 53-73.

Gayon, Vincent (2009b), « Un atelier d'écriture internationale : l'OCDE au travail. Éléments de sociologie de la forme « rapport » », *Sociologie du Travail*, vol. 51 (3), p. 324-342.

Gayon, Vincent (2020), « De quoi est fait « l'ordre économique international » ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 234 (4), p. 4-13, <<https://doi.org/10.3917/arss.234.0004>>.

Georgakakis, Didier (éd.) (2012), *Le champ de l'eurocratie : une sociologie politique du personnel de l'UE*, Paris, Economica.

Georgakakis, Didier (2017), *European civil service in (times of) crisis*, New York, Springer.

Georgakakis, Didier (2019), *Au service de l'Europe*, Paris, Éditions de la Sorbonne.

Gillard, Xavier (2022a), « L'invention de la défense commerciale européenne. Naissance et premiers pas de l'instrument antidumping », *Revue française de science politique*, vol. 72 (1), p. 81-101.

Gillard, Xavier (2022b), *L'invention d'une défense commerciale européenne. Genèse, procéduralisation et dépolitisation de l'instrument antidumping*, Thèse de doctorat, Bruxelles, ULB.

Goron, Coraline (2018), « Fighting against Climate Change and for Fair Trade: Finding the EU's Interest in the Solar Panels Dispute with China », *China-EU Law Journal*, vol. 6 (1-2), p. 103-125.

Greaves, Rosa (2007), « Advocate General Jean-Pierre Warner and EC Competition Law », in Noreen Burrows et Rosa Greaves (éds), *The Advocate General and EC Law*, 1^{re} éd., Oxford, Oxford University Press, p. 166-186.

Hadjiisky, Magdaléna et Visier, Claire (2017), « Circulation internationale et fabrique européenne de l'administration publique », *Revue française d'administration publique*, vol. 161 (1), p. 5-18.

Hamm, Marylou (2018), « Lorsque le Parlement européen enquête la Troïka. Genèse d'un rapport parlementaire sous contraintes », in Sébastien Michon (éd.), *Le Parlement européen au travail : enquêtes sociologiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 169-186.

Hamm, Marylou (2024), “Emergency Politics from the Inside: EU Staff and the Building of a Task Force during the Greek Crisis”, *European Politics and Society*.

Hamm, Marylou (2024), « Comment incarner l’Union ? Un service européen au cœur de la crise grecque », *Politix*, 146 (n°2/2024).

Hassenteufel, Patrick et Surel, Yves (2015), « Normalisation ou dilution de l’analyse des politiques publiques européennes ? », *Politique européenne*, vol. 50 (4), p. 200-227.

Hirschman, Albert O. (2017), *Exit, voice, loyalty : défection et prise de parole* [édité par Pascal Delwit et trad. par Claude Besseyrias], Bruxelles, Éditions de l’Université de Bruxelles.

Hoeffler, Catherine (2020), « Genre, travail de terrain et accès au secret dans le domaine de la défense et de l’armement », *Cultures & Conflicts*, vol. 118, p. 71-87.

Jenson, Jane et Mérand, Frédéric (2010), « Sociology, Institutionalism and the European Union », *Comparative European Politics*, vol. 8 (1), p. 74-92.

Karyotis, Georgios et Rüdig, Wolfgang (2018), « The Three Waves of Anti-Austerity Protest in Greece, 2010–2015 », *Political Studies Review*, vol. 16 (2), p. 158-169.

Krasner, Stephen (1999), *Sovereignty: Organized hypocrisy*, Princeton, Princeton University Press.

Laffan, Brigid (2014), « Framing the Crisis, Defining the Problems: Decoding the Euro Area Crisis », *Perspectives on European Politics and Society*, vol. 15 (3), p. 266-280.

Lambert-Abdelgawad, Élisabeth ; Michel, Hélène et Maulet, Léa (2015), *Dictionnaire des acteurs de l’Europe*, Bruxelles, Larcier.

Laurens, Sylvain (2012), « Des entre-soi “cosmopolites” aux sociabilités intenses ? Enquête sur l’individualisation paradoxale de la pratique sportive dans un club bruxellois », *Regards Sociologiques*, vol. 43-44, p. 35-59.

Le Boulay, Morgane (2019), « Mettre l’europe en boîtes : L’édification des archives historiques de l’Union européenne », *Revue française de science politique*, vol. 69 (1), p. 25-45.

Leclercq, Romain (2019), « L’action publique à l’épreuve des inondations dans la banlieue de Dakar », *Anthropologie & développement*, vol. 50, p. 31-50.

Lemieux, Cyril (2008), « De la théorie de l’habitus à la sociologie des épreuves : relire *L’expérience concentrationnaire* », in Liora Israel et Danièle Voldman (éds), *Michael Pollak. De l’identité blessée à une sociologie des possibles*, Paris, Éditions Complexe, p. 179-205.

Lemieux, Cyril (2011), « Le Crépuscule des Champs : Limites d'un Concept ou Disparition d'une Réalité Historique ? », in Michel De Fornel et Albert Ogien (éds), *Bourdieu, Théoricien de la Pratique*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 75-100.

Lemieux, Cyril (2015), « Chapitre 3 / L'hypothèse de la régression vers les habitus et ses implications. Dobry, lecteur de Bourdieu », in Myriam Aït-Aoudia et Antoine Roger (éds), *La logique du désordre*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 71-92.

Linhardt, Dominique (2012), « Avant-propos : épreuves d'État. Une variation sur la définition wébérienne de l'État », *Quaderni*, vol. 78, p. 5-22, <<https://doi.org/10.4000/quaderni.573>>.

Louis, Julien (2022), « La domination bureaucratique européenne en action : Le cas d'un accord du dialogue social », *Gouvernement et action publique*, vol. 11 (2), p. 55-78.

Louis, Marieke et Maertens, Lucile (2021), *Why International Organizations Hate Politics: Depoliticizing the World*, London et New York, Routledge.

Lütz, Susanne ; Hilgers, Sven et Schneider, Sebastian (2019), « Accountants, Europeanists and Monetary Guardians: Bureaucratic Cultures and Conflicts in IMF-EU Lending Programs », *Review of International Political Economy*, vol. 26 (6), p. 1187-1210.

Matthijs, Matthias et McNamara, Kathleen (2015), « The Euro Crisis' Theory Effect: Northern Saints, Southern Sinners, and the Demise of the Eurobond », *Journal of European Integration*, vol. 37 (2), p. 229-245.

Mérand, Frédéric (2022), « Political Work in the Stability and Growth Pact », *Journal of European Public Policy*, vol. 29 (6), p. 846-864.

Müller, Birgit (2012), « Comment rendre le monde gouvernable sans le gouverner : les organisations internationales analysées par les anthropologues », *Critique internationale*, vol. 54 (1), p. 9-18.

Nelson, Douglas (2006), « The political economy of antidumping », *European Journal of Political Economy*, vol. 22 (3), p. 554-590.

Neumann, Iver B. (2007), « "A speech that the entire ministry may stand for," or: why diplomats never produce anything new », *International Political Sociology*, vol. 1 (2), p. 183-200.

Ongaro, Edoardo (2022), « The Long and Winding Road towards the EU Policy of Support to Member States Public Administration Reform: History (2000–2021) and Prospects », *Public Policy and Administration*, vol. 39 (1), p. 3-146.

Petiteville, Franck (2017), « La politisation résiliente des organisations internationales », *Critique internationale*, vol. 76 (3), p. 9-19.

Pollak, Michael (2014), *L'expérience concentrationnaire : essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Éditions Métailié.

Prusa, Thomas (2005), « Anti-dumping », *The World Economy*, vol. 28 (5), p. 683-700.

Radaelli, Claudio M. ; Dunlop, Claire A. et Fritsch, Oliver (2013), « Narrating Impact Assessment in the European Union », *European Political Science*, vol. 12 (4), p. 500-521.

Raffinot, Marc (2010), « L'appropriation (ownership) des politiques de développement : de la théorie à la pratique », *Mondes en développement*, vol. 149 (1), p. 87-104.

Rambaud, Elsa (2017), « La « petite » critique, la « grande » et « la » revolution : Pour une acception non normative de la critique », *Revue française de science politique*, vol. 67 (3), p. 469-495.

Rambaud, Elsa et Siméant-Germanos, Johanna (2022), « Notes pour une sociologie incarnée du travail de la critique », *Sociétés contemporaines*, vol. 125 (1), p. 5-33.

Robert, Cécile (2003), « L'expertise comme mode d'administration communautaire : entre logiques technocratiques et stratégies d'alliance », *Politique européenne*, vol. 11 (3), p. 57-78.

Roederer-Rynning, Christilla et Greenwood, Justin (2021), « Black Boxes and Open Secrets: Trilogues as “Politicised Diplomacy” », *West European Politics*, vol. 44 (3), p. 485-509.

Rot, Gwenaële (2006), *Sociologie de l'atelier*, Toulouse, Octarès.

Sacriste, Guillaume (2014), « Sur les logiques sociales du champ du pouvoir européen : l'exemple de l'affaire Dalli », *Politique européenne*, vol. 44 (2), p. 52-96.

Schmidt, Vivien A. (2016), « The Roots of Neo-Liberal Resilience: Explaining Continuity and Change in Background Ideas in Europe's Political Economy », *The British Journal of Politics and International Relations*, vol. 18 (2), p. 318-334.

Schmidt, Vivien A. (2020), *Europe's crisis of legitimacy: governing by rules and ruling by numbers in the Eurozone*, 1^{re} éd., Oxford et New York, Oxford University Press.

Schmidt, Vivien A. (2024), « Theorising European Integration: The Four Phases since Ernst Haas' Original Contribution », *Journal of European Public Policy*, vol. 31 (10), p. 3346-3371.

Scott, James C. (1989), « Everyday Forms of Resistance », *The Copenhagen Journal of Asian Studies*, vol. 89 (4), p. 33-62.

Smith, Andy (2019), « Travail politique et changement institutionnel : une grille d'analyse », *Sociologie du travail*, vol. 61 (1).

Spire, Alexis (2017), « Comment étudier la politique des guichets ? : Méthodes pour enquêter sur le pouvoir discrétionnaire des agents de l'immigration », *Migrations Société*, vol. 167 (1), p. 91-100.

Thyrard, Antonin (2023), *La politique de "l'ami critique" : les évaluateurs et leur professionnalisation dans la construction d'une Europe de la Cohésion (1957-2021)*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS.

Vandenbussche, Hylke et Zanardi, Maurizio (2010), « The chilling trade effects of antidumping proliferation », *European Economic Review*, vol. 54 (6), p. 760-777.

Varoufakis, Yanis (2017), *Adults in the room: my battle with Europe's deep establishment*, London, The Bodley Head.

Vachez, Antoine (2008), « The Force of a Weak Field: Law and Lawyers in the Government of the European Union (For a Renewed Research Agenda) », *International Political Sociology*, vol. 2 (2), p. 128-144.

Violle, Alexandre (2021), « Agir en européen. Forme et présence de l'État dans la fabrique des décisions de supervision des acteurs de l'union bancaire », *Revue française d'administration publique*, vol. 178 (2), p. 277-294.

Warlouzet, Laurent (2022), *Europe contre Europe : entre liberté, solidarité et puissance*, Paris, CNRS Éditions.

Weisbein, Julien (2011), « Vers une sociologie pragmatique de l'Union européenne ? », *Politique européenne*, vol. 33 (1), p. 263-276.

White, Jonathan (2019), *Politics of Last Resort: Governing by Emergency in the European Union*, 1^{re} éd., Oxford, Oxford University Press.

Marylou Hamm est docteure en sciences politiques et sociales de l'Université libre de Bruxelles et de Sciences Po Strasbourg, actuellement Max Weber Fellow à l'Institut Universitaire Européen de Florence et collaboratrice scientifique à l'Université libre de Bruxelles. Ses recherches portent sur la sociologie de l'Union européenne, des politiques publiques, de l'expertise et des crises.

Xavier Gillard est docteur en sciences politiques et sociales de l'Université libre de Bruxelles, et collaborateur scientifique dans cette même université. Dans sa thèse, il explore les facteurs sociologiques et politiques derrière la construction du département de défense commerciale de la Commission européenne depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui.